

Présentation du programme « Terres Mers Ultra-Marines » (Te Me Um) – caractéristiques de l'appel à micro-projets

1 - CONTEXTE

Le programme Terres Mers Ultra Marines « Te Me Um » a débuté en 2006 à l'initiative des gestionnaires d'espaces protégés et avec le soutien financier du Ministère de l'Environnement. Te Me Um est un programme de formations, d'échanges, d'informations et de coopération à destination des gestionnaires d'espaces naturels des outre-mer français. Il se décline selon une démarche ouverte et partenariale.

2 – GOUVERNANCE ET COORDINATION

Le programme est piloté par un comité regroupant 13 structures : RNF, WWF France, le comité français de l'UICN, la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'ONF, la FPRNF, le Conservatoire du littoral, la LPO, l'ONCFS, la FCEN, Rivages de France, la FCBN et l'AFB. Le ministère des Outre-mer et le ministère de la Transition écologique et solidaire siègent de droit au comité de pilotage.

La coordination nationale est assurée par un chargé de mission de l'AFB, en lien avec les différentes collectivités ultra-marines, assurant l'animation locale. Le coordonnateur national prépare et anime les réunions du comité de pilotage. **Il peut également apporter des conseils et recommandations en soutien, lors du montage d'initiatives locales (contact : tom.vely@afbiodiversite.fr).**

3 – OBJECTIFS

L'objectif spécifique de Te Me Um est de renforcer les capacités des gestionnaires d'espaces naturels d'outre-mer, d'une part, localement au niveau de chaque collectivité, d'autre part, régionalement via une mise en réseau pour faciliter les échanges. Il s'adresse donc en priorité aux gestionnaires d'espaces naturels et aux acteurs associés (collectivités, etc.), basés dans les territoires d'Outre-mer.

Dans le cadre du programme Te Me Um, le soutien aux acteurs locaux peut prendre plusieurs formes complémentaires, notamment : le soutien à des actions de compagnonnage, l'appui juridique (sous la forme de fiches, de veille juridique, etc.), une offre de formations adaptées, ou un appui aux initiatives locales sous la forme d'appels à micro-projets.

4 – APPEL A PROJETS OUTRE-MER : LES MICRO-PROJETS Te Me Um

En 2018, l'appel à micro-projets Te Me Um s'intègre dans l'appel à projets plus vaste intitulé « *Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les Outre-mer* ».

L'appel à micro-projets Te Me Um vise à :

- soutenir de petites initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité en outre-mer ;
- favoriser un effet levier à la mise en place d'actions (ex : permettre la recherche d'autres fonds, permettre d'engager une première expérience de gestion de projet pour de petites structures, etc.) ;
- accompagner les porteurs dans la définition et l'élaboration de leurs micro-projets.
- faire émerger des initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité en outre-mer.

Dans ce cadre, un des objectifs de l'appel à projets « *Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les Outre-mer* » est dédié au renforcement des capacités des gestionnaires d'espaces naturels, spécifiquement pour les micro-projets Te Me Um.

Cet objectif, est décliné en trois thèmes :

- **Thème 13 : la réalisation, ou le suivi et l'évaluation, d'actions favorables à la biodiversité**
Ce thème recouvre les actions visant à préservation de la biodiversité, sa restauration, le suivi et l'évaluation des actions en faveur de la biodiversité en lien avec les milieux et les espèces des espaces naturels du territoire
exemples : à La REUNION, expérience pilote de contrôle des rats dans les falaises littorales de Petite-Ile pour la conservation de la flore indigène et du gecko vert de Manapany ; en POLYNESIE FRANCAISE, préservation de l'écosystème et du monarque de Fatu Hiva (*Pomarea whitneyi*) ;
- **Thème14 : l'amélioration des conditions de gestion des espaces naturels**
Ce thème recouvre les échanges, retours d'expérience entre gestionnaires d'espaces naturels, actions de réseaux, ou encore développement et pérennisation de leurs moyens, renforcement de leurs actions)
exemple : en GUYANE, forum des gardes et journées d'échanges techniques ;
- **Thème 15 : la consolidation des compétences des gestionnaires**
Ce thème recouvre la formation des gestionnaires, la sensibilisation et l'information des acteurs, des usagers, du public
exemples : à MAYOTTE, Ecobus ; dans les TAAF, sensibilisation environnementale des usagers du site RAMSAR Europa.

5 – PIÈCES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LES BÉNÉFICIAIRES D'UN SOUTIEN FINANCIER AU MICRO-PROJETS Te Me Um

Les partenaires bénéficiant d'une aide financière pour les micro-projets Te M Um dans le cadre de l'appel à projets « *Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les Outre-mer* », sont tenus de fournir des pièces justificatives à l'appui de la demande de versement du solde de l'aide attribuée par l'AFB, une fois l'opération objet de l'aide réalisée :

- un compte-rendu synthétique de deux pages maximum retraçant notamment les principales actions réalisées, les points forts et points faibles du projet, les objectifs atteints (indicateurs de la candidature à renseigner), ainsi que les perspectives du projet et les formes de valorisation envisagées ;
- un bilan financier, et les justificatifs des dépenses (notamment les factures) ;
- le bilan des partenariats engagés.

Pour en savoir plus : <http://temeum.espaces-naturels.fr/>

Circuit d'instruction des micro-projets Te Me Um:

